Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 12

Artikel: Combat retardateur et contre-attaque de troupes mécanisées
Autor: Guisolan, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343277

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Combat retardateur et contre-attaque de troupes mécanisées

Le 16 octobre, l'Ecole de tir combiné 1965, sous le commandement du colonel-brigadier J. Thiébaud, s'est achevée à Bière. La presse quotidienne a fait mention de l'activité des deux dernières journées de cette école. Il nous paraît intéressant d'exposer la première partie des démonstrations dirigées par le colonel Hüssy, commandant le régiment de chars 2. Ces démonstrations ont été pour les participants de l'école, en quelque sorte, un bouquet final.

Dans l'idée du commandant du rgt. chars 2, il s'agissait de présenter deux phases caractéristiques d'une seule et même action. Cette action d'un bataillon de chars se décompose en deux phases, la phase du combat retardateur, objet du premier exercice; la phase de la contre-attaque, objet du second exercice. Ces deux exercices présentés l'un durant la matinée, l'autre au début de l'après-midi s'enchaînent en fait naturellement et forment ensemble un tout caractéristique du combat défensif d'une formation mécanisée.

1. *Situation du bat. chars au début de l'action (croquis 1)*

Le bat. chars appuyé des feux d'un gr. ob. (artillerie d'appui direct du rgt. chars) a été engagé dans le secteur de Bière pour interdire à l'adversaire de déboucher, par le Marchairuz, sur la région de Cossonay. Le gros du bat., dans la région au S de Bière, est en mesure d'intervenir dans l'ensemble de sa zone d'action qui s'étend jusqu'au col y compris. Le cdt. bat. a lancé sa cp. gren. chars, équipée des nouveaux vhc. bl. 63, sur le Marchairuz dont elle a facilement atteint les pentes immédiatement au sud. Mais l'ennemi qui l'a précédée l'en a rejetée. Elle n'a pu que se replier en combattant. Elle se bat donc sur les pentes SE du col et les collines qui commandent au NW la plaine de Bière.

Situation bat. chars 12

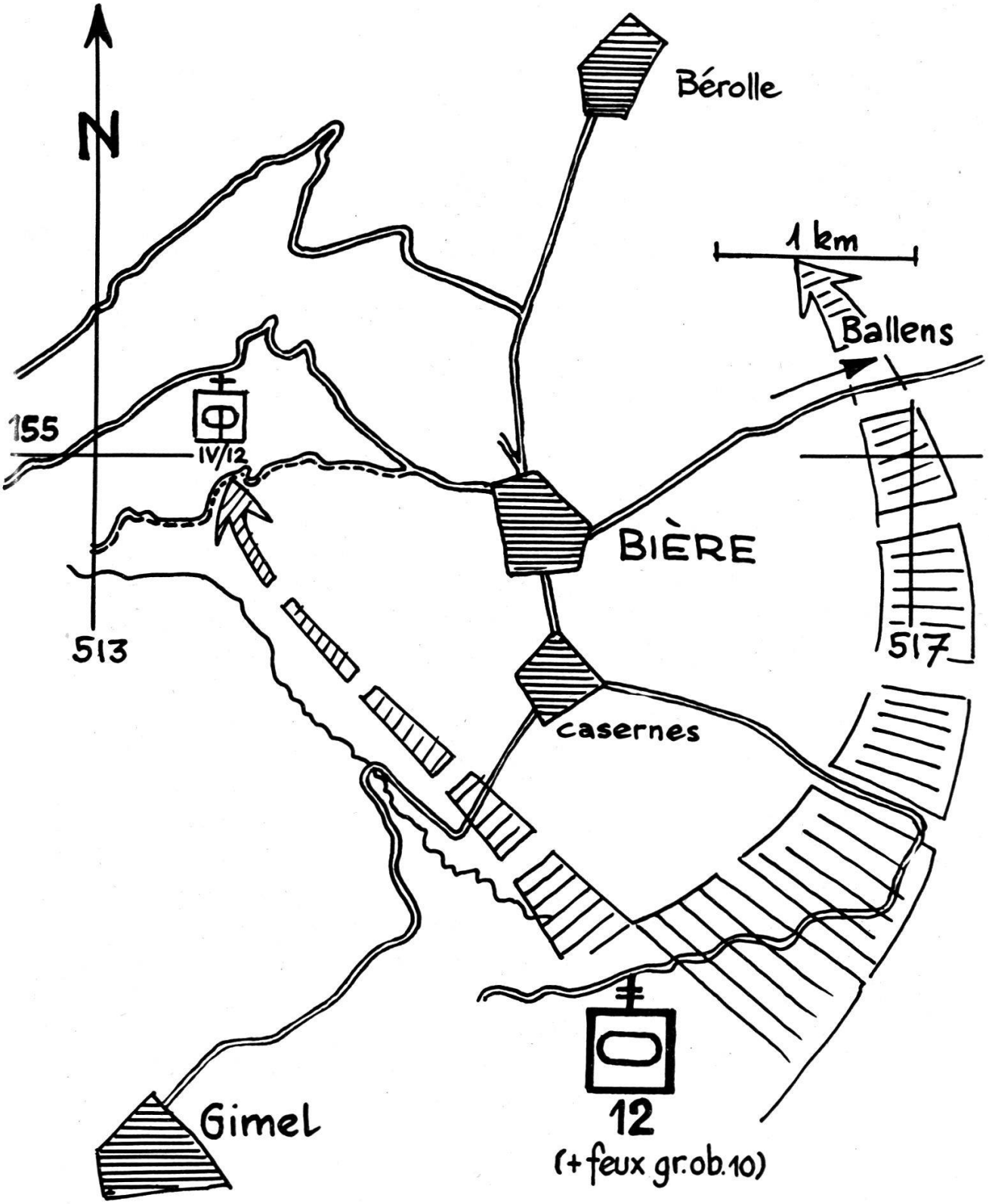

CROQUIS 1

Telle est la situation du bat. chars 12, au début de l'exercice, situation typique d'une formation mécanisée amenée à se battre en défensive: nous ne signalons ici que l'articulation du bataillon pour cette forme de combat, non le fait de son emploi au débouché d'un col du Jura sur le Plateau. Quelle peut être dès lors l'action de cette cp. gren. chars, seul élément engagé du bat., au moment où l'ennemi semble être parvenu à s'ouvrir les accès d'un premier objectif: celui d'où il pourra à volonté pousser vers le S, vers l'E ou le NE? Cette action doit viser à créer des conditions favorables à l'engagement du gros du bataillon dans une forme de combat où il peut pleinement donner la mesure des moyens dont il dispose: *l'attaque.*

Il s'agit, pour cette cp., sous l'appui de ses propres feux renforcés de ceux que le bat. pourra lui assurer, de permettre au bat. de s'engager sur un adversaire plus faible que lui: un adversaire qui, cherchant la rupture, est gêné momentanément dans son déploiement. L'action du bat. visera alors la destruction des éléments avancés de cet adversaire et, par un mouvement rapide et violent, la reconquête du terrain concédé.

Le mécanisme du combat retardateur est simple:

— emploi du feu: créer le moment de répit nécessaire au décrochage, au mouvement de repli et à la préparation de nouveaux appuis de feu
— emploi du mouvement: décrocher, créer le vide permettant de nouveau l'emploi massif des feux ou un retour en coup de boutoir là où l'adversaire présente une faiblesse, puis à nouveau
— emploi du feu: décrochage d'un autre élément
et répétition de ces actions jusqu'au moment où la contre-attaque du bat. devient payante.

Le dénouement de cette phase 1 conduit à la phase 2 où il s'agit à la fois, pour le bataillon:

— de détruire l'ennemi qui se croit déjà arrivé au bout de son effort et de reconquérir le terrain perdu,
— pour ce faire, d'aveugler ses appuis de feu immédiats et d'en saisir ses éléments d'assaut dans un temps faible, au moment où ceux-ci ayant occupé leur objectif, ceux qui les suivent ne sont point encore en mesure de tirer parti de leur puissance de feu et de choc.

C'est la contre-attaque dans toute sa violence et dans un déploiement total de la puissance de tous les feux et du mouvement.

2. *Exécution du repli et de la contre-attaque (croquis 2)* [1]

Sont engagés pour le combat retardateur se déroulant au pied même du Jura, sur les collines bordant la partie NW de la plaine de Bière, les éléments suivants du bat. chars 12:

— 1 cp. gren. chars (cp. gren. chars IV/12)
— 2 sct. gren. chars
— 1 sct. chars

en outre, en tant qu'appui de feu en mains du cdt. bat.,
— 1 sct. lm. chars (de cp. lm. chars IV/15)
— 1 gr. ob. (gr. ob. 10), gr. AD du rgt.
— 1 cp. chars en position d'attente sur les pentes SE de la plaine de Bière.

La cp. gren. chars qui se bat sur les collines commandant la plaine immédiatement au NW Bière est articulée de la manière suivante:

— 1 sct. gren. chars s'oppose à la progression de l'ennemi dans le secteur Chantemerle-Napoléon (1),
— 1 sct. gren. chars s'oppose à la progression de l'ennemi dans le secteur Bellevue (2),

[1] Les chiffres entre parenthèses se rapportent au croquis 2.

— 1 sct. chars, de la région N et NE Chantemerle (3), combat les buts du secteur Les Plagnes (4),

Sur Grand Bioley (5) quelques hommes se battent encore tout en se repliant.

Aux mains du cdt. bat., les lm. sont en mesure d'agir dans la région de la Tour d'observation (6) N Grand Bioley et dans le ravin du Toleure (7), l'art. est en mesure d'agir sur la colline Bachofner (8), les canons d'une cp. chars (12 canons de 8,4 cm) peuvent battre à vue les pentes de Grand Bioley ou tous autres buts du secteur de la cp. gren.

Cependant, la pression sur les positions de la cp. gren. chars se fait de plus en plus forte, une menace apparaît sur son flanc gauche pris à partie par les appuis de feu adverses en position dans la région de la Tour d'observation (6).

1er mouvement de repli:

Le cdt. bat. donne l'ordre pour le repli successif sur le Vernay (10) et la ruine E Toleure (9) des éléments de la cp. gren. de Bellevue, puis de Napoléon et Chantemerle, accorde les appuis de feu qu'il déclenchera lui-même au cdt. cp. gren. et fait préparer des feux d'art. sur Bellevue et ses flancs S.

Le cdt. cp. gren.

— demande des feux d'art. sur Bachofner et de lm. sur le ravin au N de Chantemerle (7) puis sur la Tour d'observation (6),
— ordonne le repli de la sect. gren. chars qui tient Bellevue (2) sur le Vernay (10), cela sous l'appui de la sct. gren. chars de Napoléon (1),
— ordonne le repli par échelons de la sct. chars de Chantemerle sur le Vernay; du Vernay le 1er échelon de chars appuiera le repli de la sct. gren. chars de Bellevue sur le Vernay.

Pendant ce repli 1 cp. chars (III/12) quitte ses positions d'attente au S des casernes et prend sous ses feux les pentes et la crête de Grand Bioley (5).

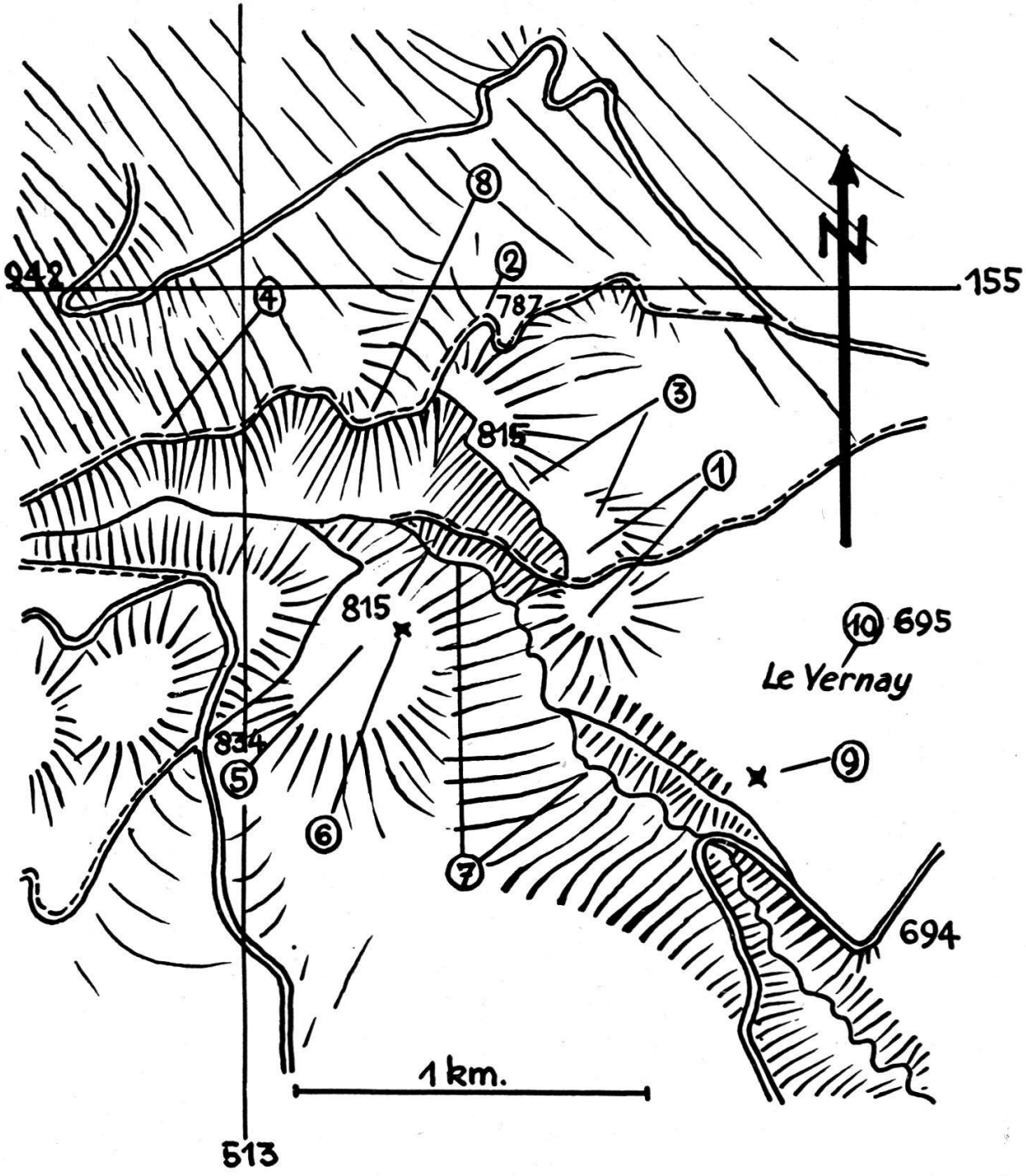

1	Chantemerle-Napoléon	6	Tour d'obs.
2	Bellevue	7	Le Toleure
3	N Chantemerle	8	Bachofner
4	Les Plagnes	9	Ruine E Toleure
5	Grand Bioley	10	Le Vernay

CROQUIS 2

2e mouvement de repli:

L'ennemi a pris pied sur Bellevue (2) et cherche à rejeter les éléments tenant le Chapeau Napoléon et Chantemerle (1).

Le cdt. bat. fait préparer des feux sur Chapeau Napoléon et Chantemerle (1), déclenche des feux d'art. sur Bellevue (2) et les feux de la cp. chars sur Bachofner (8)

— repli de la sct. gren. chars, ainsi que du deuxième échelon de chars qui tient encore Chantemerle (1) en direction de Ruine (9), les gren. d'abord, les chars ensuite.
— Le Vernay (10) est tenu par une sct. gren. chars qui couvre le repli de l'autre section,
— la sct. chars laisse un char à Le Vernay (10) et se replie en direction de Ruine (9).

La cp. gren. s'approche maintenant aux points d'appui
— de Ruine (1 sct. gren. + 1 sct. chars),
— de Le Vernay (1 sct. gren.)
et empêche l'ennemi de se déployer.

Le moment du dénouement approche.

Le cdt. bat.
— déclenche les feux d'art. sur Grand Bioley, les feux lm. sur Bellevue et les feux de sa cp. chars III/12 sur Chantemerle
— déclenche l'action de l'aviation
— donne les ordres préparant l'attaque de ses deux cp. chars (II/12 et III/12).

Le dénouement met en action
— la cp. chars II/12,
— la cp. chars III/12,
— la cp. gren. chars IV/12, qui continue de s'accrocher à ses positions,
— 1 sct. de la cp. lm. chars IV/15,
— 1 sct. de la cp. can. ach. 12 (canon sans recul 10,8 cm
— BAT), le gr. ob. 10,
— 2 escadrilles renf. (32 avions) du rgt. av. 3.

Nous ne décrirons pas cette seconde phase d'action, non qu'elle manque d'intérêt ou qu'elle ait été moins bien mise en scène. Plutôt que d'attirer l'attention du lecteur sur cette partie plus spectaculaire de la démonstration, nous préférons la diriger sur quelques réflexions qui nous paraissent s'imposer en guise de conclusion:

a) Le montage de l'exercice-démonstration, compte tenu des prescriptions de sécurité, nous a semblé tirer parfaitement parti des conditions et des possibilités qu'offre la place d'armes de Bière. Nous relèverons néanmoins qu'il n'y a guère d'espace sur cette magnifique place d'armes pour exercer plus qu'une à deux unités de chars. A la zone d'action d'une unité blindée de l'ordre de 6-8 km², viennent en effet s'ajouter les élargissements dictés par les impératifs de sécurité. Parviendra-t-on à s'assurer chez nous les places d'exercice et de tir indispensables à l'instruction de notre armée?

b) Les moyens engagés étaient surtout ceux de la cp. gren. chars IV/12. Cette unité vient d'être équipée des nouveaux véhicules blindés chenillés de transport de troupe (vhc. bl. 63, M 113). Nous avons été fort agréablement surpris de constater avec quelle aisance les équipages manient les engins et en desservent les armes après quelques jours seulement d'instruction. Le repli des gren. chars sur le flanc assez raide de Chantemerle, exécuté dans la ligne de plus grande pente, comme il se doit, aura fait battre plus d'un cœur parmi les anciens cavaliers présents à la démonstration.

c) Si la puissance de feu, la mobilité et la flexibilité de l'arme blindée avaient été à démontrer, nous n'aurions pu que dire comme le mathématicien C.Q.F.D. Cela n'est plus à faire. Les réflexions qui nous occupaient au soir de cette démonstration étaient d'un autre ordre. Certes, il s'agit là d'exercices préparés et mis en scène dans les détails. Néanmoins, nous ne pouvons nous défendre de l'impression que deux facteurs, à notre avis essentiels, permettent d'obtenir

de nos cadres et soldats de milices et de l'arme blindée un rendement particulièrement efficace.

Ces deux facteurs sont d'une part, la simplicité des procédés de combat, des procédés de tir et de la conduite du combat; d'autre part la simplicité des matériels. Ici, simplicité ne veut pas dire rusticité. Souvent même, la simplicité de l'emploi d'un appareil est fonction inverse de la complexité de sa construction. Ici comme dans bien d'autres domaines de l'activité humaine, un résultat simple en apparence est le fruit d'une longue réflexion ou d'une intense préparation intellectuelle. La valeur de ce résultat dépendra presque toujours du degré de collaboration et de mutuelle compréhension des tacticiens et des techniciens.

Nous ne saurions clore ce modeste exposé sans adresser notre merci au commandant de l'Ecole de tir combiné, à ses collaborateurs et aux troupes d'application.

Colonel A. GUISOLAN

L'occupation militaire pendant les hostilités

L'auteur de l'article qui suit nous rappelle, à juste titre, les efforts entrepris notamment lors de l'élaboration de la *Convention de Genève* pour atténuer les rigueurs de l'occupation d'un territoire par un ennemi vainqueur. L'actualité nous prouve malheureusement que les principes et les règles les plus humanitaires n'ont de valeur que s'ils sont appliqués dans la réalité et respectés de part et d'autre: la guerre au Vietnam et le conflit du Cachemire, pour ne citer que deux exemples récents, nous démontrent, une fois de plus, combien il est difficile de passer de la théorie à la pratique. *(Réd.)*

Les principes fondamentaux de l'occupation militaire sont fixés dans deux conventions internationales: le *Règlement de La Haye* de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et la *Convention de Genève* de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.